

ommaire

- 2 Introduction
- 4 **Bilan synthétique de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle privée depuis 2000**
- 4 Rappel du cadre institutionnel régissant le secteur de la Formation Professionnelle Privée
- 5 Développement du secteur : bilan et perspectives
- 5 ■ *Le secteur de la Formation Professionnelle dans le système national de la Formation Professionnelle*
- 6 ■ *Indicateurs quantitatifs et qualitatifs du développement intrinsèque du secteur de la formation professionnelle privée*
- 6 a- Indicateurs quantitatifs
- 7 b- Indicateurs qualitatifs
- 7 ■ Le Contrôle des EFPP
- 8 ■ La Qualification des filières de formation
- 9 ■ L'accréditation des EFPP
- 10 ■ La mise à niveau des ressources formatives du secteur
- 10 ■ Le développement de la formation à distance
- 10 ■ Les mesures d'encouragement
- 11 c- Plan d'action 2006 /2008 & Perspectives 2010
- 12 **Evaluation de l'impact des réformes depuis 2000**
- 13 **Problématique et axes de réflexion**
- 13 ■ Ré-ingénierie du dispositif de la FP privée
- 14 ■ Mise à niveau du cadre institutionnel
- 15 ■ Encouragement du secteur
- 17 Annexes
- Liste des membres de la commission secteur de la Formation Professionnelle Privée



Préambule

Les cinq dernières années ont connu des réformes importantes et stratégiques, visant la valorisation du capital humain, la promotion de l'emploi et la modernisation de l'économie.

Ces réformes se sont concrétisées par la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation ainsi que le lancement de plusieurs chantiers socioéconomiques concernant, notamment, la poursuite du processus de libéralisation économique, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, la dynamisation du secteur financier, le renforcement des infrastructures de base et la lutte contre la pauvreté et les disparités régionales.

Afin d'accompagner ces chantiers et d'être réactif vis-à-vis des besoins actuels et prévisionnels du marché de l'emploi en compétences, le SEFP organise, les 31 Octobre et 1^{er} Novembre 2006, avec ses partenaires, les Premières Assises Nationales de la Formation Professionnelle.

Ces assises ont pour finalités de :

- dresser le bilan à mi-parcours (2000/2005) de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation (volet formation professionnelle),
- élaborer une stratégie de développement de la formation professionnelle à moyen terme (horizon 2010) et à long terme (horizon 2015).

Trois thèmes constituant les principaux leviers de changement prévus par la Charte Nationale d'Education et de Formation ont été retenus pour être débattus durant ces assises. Il s'agit :

1. **de l'adéquation formation/emploi**, qui traitera les 4 sous thèmes suivants :
 - le développement de l'apprentissage (loi 12.00) ;
 - le développement de la formation en cours d'emploi et de l'alphabétisation fonctionnelle ;
 - le développement du secteur privé de la formation professionnelle (loi 13.00) ;
 - la réingénierie du dispositif de formation professionnelle selon l'approche par compétences.
2. **du programme émergence** : besoins en compétences pour les secteurs de l'offshoring et de la sous-traitance industrielle ;
3. **de la gouvernance du système de la formation professionnelle.**

Le présent rapport traitera le thème du « développement du secteur privé de la formation professionnelle » à partir de la synthèse des travaux de la sous commission constituée à cet effet. Il s'articule autour de trois parties :

- 1- la première partie présente un bilan synthétique de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle privée depuis 2000 ;
- 2- la seconde est consacrée à l'évaluation de l'impact des réformes depuis 2000 ;
- 3- et la troisième est constituée de la problématique à débattre lors des assises avec une série d'axes de réflexion susceptibles d'améliorer les prestations offertes par le secteur et de mieux le positionner dans le système de la formation professionnelle et dans son environnement économique et social.



Bilan synthétique de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle privée depuis 2000

Rappel du cadre institutionnel régissant le secteur de la Formation Professionnelle Privée :

Le secteur de la formation professionnelle privée est régi, depuis mai 2000, par la loi 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée et des textes pris pour son application :

- le décret n° 2.00.1018 du 28 Rabii I 1422 (21 juin 2001) pris pour l'application de la loi n° 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée;
- le décret n° 2.00.1020 du 28 Rabii I 1422 (21 juin 2001) approuvant le cahier des charges fixant les conditions et la procédure d'attribution des autorisations d'ouverture et d'exploitation des établissements de formation professionnelle privée ;
- l'arrêté n° 1184.01 du 07 Joumada II 1422 (27 Août 2001) définissant la procédure et les conditions d'octroi de la qualification des filières de formation professionnelle privée ;
- l'arrêté n° 73-02 du 1er Kaada 1422 (16 janvier 2002) relatif à l'accréditation des établissements de formation professionnelle privée ;
- l'arrêté n° 2140-03 du 9 Chaoual 1424 (04 décembre 2003) définissant les modalités et les conditions d'organisation des examens au profit des stagiaires des établissements de formation professionnelle privée, par les établissements de formation relevant du secteur public dans le cadre de conventions.

Ce dispositif institutionnel confère aux établissements de formation professionnelle privée le statut de partenaire de l'Etat et consacre le caractère de « service public » à l'activité de formation assurée par ces établissements.

Par ailleurs, le champ d'activité de la formation professionnelle privée a été élargi pour englober toute activité de formation professionnelle initiale ou en cours d'emploi, à tous les niveaux et modes de formation, diplômante ou qualifiante.

Le rôle assigné à la formation professionnelle privée consiste, alors, en l'adoption de la démarche qualité, la généralisation de la formation à tous les modes et niveaux de formation aussi bien sur le plan sectoriel que géographique pour accompagner l'économie nationale dans son développement.

Ainsi, le secteur de la formation professionnelle privée a, donc, connu une expansion importante dans un nouveau contexte juridique : l'adoption de ce nouveau cadre juridique a incontestablement engendré une dynamique de restructuration et de mise à niveau du secteur privé.

D'un côté, une nouvelle vision managériale au niveau du département a initié, à cet effet, un système de pilotage institutionnel basé sur les principes de partenariat, de qualité et de développement.

De l'autre côté, de nouvelles cultures de gestion, au niveau du secteur ont modifié les pratiques d'organisation administrative et pédagogique et de développement de l'offre de formation dans une perspective de rapprochement avec le monde professionnel.

Développement du secteur : bilan et perspectives

LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SYSTÈME NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le secteur de la formation professionnelle compte 216 217 stagiaires au titre de l'année 2005-2006 dont 67112 stagiaires dans le secteur privé.

Le poids du secteur a perdu 10 points par rapport à celui enregistré en 2000-2001 en passant de 41.5% au titre de l'année 2000-2001 à 31.0% en 2005-2006 :

Evolution du nombre des établissements
et des effectifs des stagiaires du secteur Privé

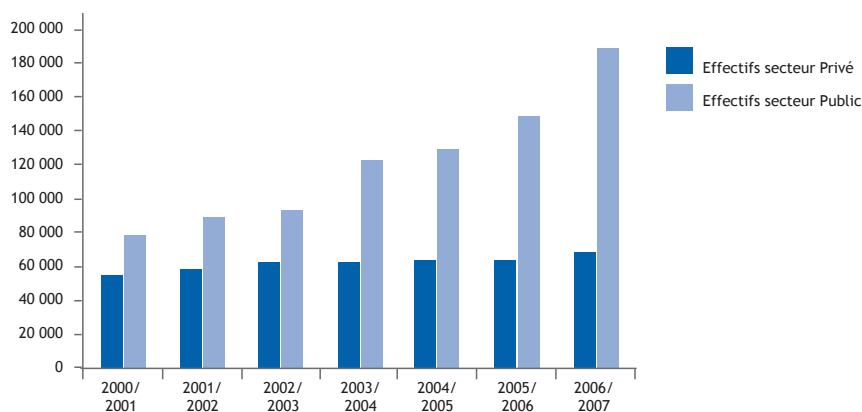
	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007
Nombre d'établissements privés	1 555	1 592	1 610	1 650	1 718	1 773	1 858
Effectifs secteur Privé	56 445	59 111	64 437	64 918	66 149	67 112	68 000*
Total national Effectifs (public + privé)	136 132	150 065	158 902	188 446	196 016	216 217	253 154*
% Secteur privée	41.5	39.4	40.5	34.4	33.7	31.0	26.8*

* Données prévisionnelles

Aussi, on constate que les deux secteurs public et privé n'évoluent pas de la même façon comme le montre le graphique ci-dessous :

- évolution nette du secteur public ;
- stagnation des effectifs du secteur privé.

Evolution des effectifs secteur public / secteur privé





Ceci peut être expliqué par les raisons suivantes :

- Le développement du mode de formation par apprentissage subventionné par l'état et dont les effectifs des stagiaires sont comptabilisés ;
- L'augmentation du nombre d'inscrits à l'OFPPT notamment dans les secteurs couverts par le secteur de la formation professionnelle privée ;
- La demande sociale forte mais non solvable ;
- Le retard pris pour la mise en œuvre des mesures d'encouragement prévues par la loi 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée.

Sur le plan qualitatif, le secteur de la formation professionnelle privée a connu une grande restructuration de l'offre, la formation des formateurs et des directeurs, la qualification des filières et la reconnaissance des diplômes et certificats délivrés par les EFPP.

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DU DÉVELOPPEMENT INTRINSÈQUE DU SECTEUR DE LA FORMATION PRIVÉE DEPUIS 2000

a- Indicateurs quantitatifs

Ce secteur, qui a connu un développement considérable ces dernières années, participe à l'effort de développement de notre appareil de formation :

Evolution du nombre des établissements et des effectifs des stagiaires et des lauréats de la formation professionnelle privée

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007
Nombre d'établissements	1 555	1 592	1 610	1 650	1 718	1 773	1 858
Effectifs des stagiaires	56 445	59 111	64 437*	64 918*	66 149*	67 112*	68 000**
Effectifs des lauréats	29 248	30 834	32 377	34 912	35 631	37 000**	38 000**

* y compris les stagiaires inscrits en mode apprentissage
** données prévisionnelles

Le taux de croissance annuel moyen des EFPP est de l'ordre de 2.2% alors que le taux de croissance annuel moyen des effectifs des stagiaires est de 2.9%. Néanmoins, il est à souligner que ce dernier taux a connu une chute considérable allant de 4.7% au titre de l'année 2001/2002 à 1.5% au titre de l'année 2005-2006.

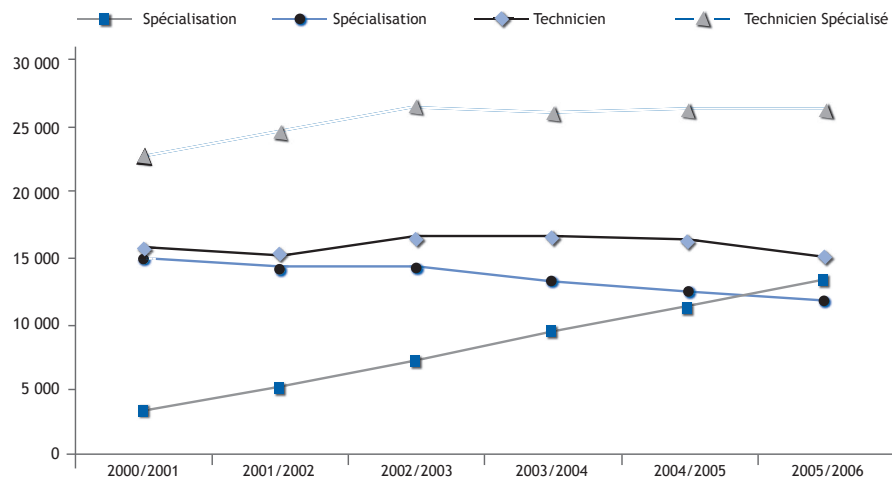
Le taux de croissance annuel moyen des lauréats est de l'ordre de 5.1%.

L'effectif des formateurs intervenants (vacataires) et permanents comparé au nombre des stagiaires donne un taux d'encadrement moyen de 08 stagiaires par formateur. Il est de 25 stagiaires par formateur s'il est rapporté uniquement aux formateurs permanents.

Le taux d'insertion des lauréats de ce secteur a avoisiné 58% concernant la promotion 2003, mesuré 9 mois après la sortie des lauréats. Le taux d'emploi s'élève à 43%.

L'effort s'est orienté, ces dernières années, vers l'organisation et la promotion de ce secteur :

- La structure des filières de formation professionnelle privée est orientée vers les branches «informatique, administration et gestion», «textile, habillement et cuir» et «coiffure et esthétique» avec une relance de deux secteurs à savoir le secteur «paramédical et santé » et le secteur «tourisme et hôtellerie».
- La structure des niveaux de formation est marquée par la part importante qu'occupe les niveaux technicien et technicien spécialisé :



- L'implantation géographique des établissements sur l'ensemble du territoire est caractérisée par une concentration dans les régions du Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr.

b- Indicateurs qualitatifs

La formation professionnelle privée a bénéficié d'un programme intégré de soutien aux EFPP, de qualification de filières et de reconnaissance des diplômes par l'Etat (accréditation des EFPP), d'amélioration du niveau d'encadrement administratif et pédagogique du secteur et de restructuration des programmes de formation selon l'approche par compétences.

Le Contrôle / audit des EFPP

Le contrôle des EFPP institué par la loi 13.00 et des textes pris pour son application vise à s'assurer de la conformité des structures administratives et pédagogiques des EFPP aux normes et standards institués dans le cahier des charges ainsi que les normes mises en place par les commissions nationales sectorielles de la formation professionnelle privée.



Les campagnes d'audit et de contrôle réalisées ces dernières années ont permis de constater que les établissements de formation professionnelle privée ont adhéré à la démarche qualité mise en place par le Ministère en charge de la formation professionnelle. Cependant, une grande disparité entre les EFPP a été décelée au niveau des programmes de formation, de l'encadrement pédagogique, des équipements et des locaux de formation. Les nouvelles créations sont caractérisées par de nouvelles générations d'EFPP qui répondent aux normes de qualité, dès leur mise en service.

Bilan des opérations de contrôle / audit des EFPP

Année	Nombre d'établissements			Total des EFPP visités
	Contrôlés sur place	Audités dans le cadre de la qualification	Audités dans le cadre de l'accréditation	
2006	453	138	118	709
2005	463	214	64	741
2004	348	188	86	622
2003	437	163	69	669
2002	488	177	-	665
2001	862	115	-	977
2000	301	93	-	394

La Qualification des filières de formation

La qualification des filières de formation professionnelle privée est conçue comme un acte volontaire par lequel un établissement de formation professionnelle privée (EFPP) soumet à l'évaluation et à la sanction correspondante une ou plusieurs filières de formation dispensées en vue de s'assurer de leur conformité aux normes technico- pédagogiques arrêtées.

Depuis 1998, neuf (9) opérations ont été réalisées. Les cinq dernières opérations, réalisées en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 conformément aux dispositions de la loi 13-00, ont permis la qualification de 72 filières offertes par 324 établissements.

L'effectif des stagiaires en formation dans l'ensemble des filières qualifiées au titre des années indiquées ci-dessous s'élève à près de 24500 stagiaires au titre de l'année 2005-2006, soit 37 % de l'effectif global du secteur de la formation professionnelle.

Bilan des 05 dernières opérations de qualification des filières

Année	Nombre de demandes déposées			Résultats		
	Filières		Nombre d'EFPP	Filières		Nombre d'EFPP
	Nombre	Fréquence		Nombre	Fréquence	
2006	62	266	138	39	119	73
2005	57	463	214	51	293	143
2004	46	358	188	36	127	70
2003	49	348	163	44	181	89
2002	50	456	177	27	299	119
Bilan des 5 opérations *	79	1242	471	72	715	324

(*) Les filières et les établissements concernés au titre des cinq opérations sont comptabilisés une seule fois.

Pendant ces dernières années, il est à souligner que le SEFP est entré dans une logique d'harmonisation de l'offre de formation (programmes et référentiels de formation) et de validation des cursus de formation (système d'évaluation).

L'accréditation des EFPP

L'opération d'accréditation consiste ainsi à autoriser les EFPP remplissant les conditions requises à organiser des examens au profit des stagiaires ayant suivi leur formation dans ces établissements, sous la supervision d'un jury professionnel, et à délivrer des diplômes conformément au modèle défini par l'Administration.

Les résultats des quatre opérations réalisées en 2003, 2004, 2005 et 2006 se présentent comme suit :

Bilan des 04 opérations d'accréditation des EFPP

Année	Nombre d'établissements		Taux d'accréditation
	Proposés	Accrédités	
2006	118	103	87%
2005	64	42	66%
2004	86	66	77 %
2003	69	61	88%
Bilan *	244	205	87%

(*) Les établissements sont comptabilisés une seule fois.

L'effectif en formation dans les 205 établissements accrédités s'élève à 20066 stagiaires au titre de l'année 2005-2006, soit environ 30% de l'effectif global du secteur de formation professionnelle privée.

227 jurys d'examens ont été institués par décision ministérielle au sein des EFPP accrédités pour superviser le processus d'évaluation et de validation des acquis des stagiaires.



15340 diplômes et certificats ont été visés par l'Administration. Ce visa constitue une reconnaissance officielle de la part de l'Etat.

La mise à niveau des ressources formatives du secteur

Les principales réalisations concernant la mise à niveau des ressources formatives sont :

- élaboration et implantation de 4 programmes de formation selon l'APC et formation de 25 directeurs et 75 formateurs dans le cadre du programme MEDA I ;
- formation sur l'APC de 80 directeurs d'établissements accrédités ;
- formation et certification des compétences de 220 directeurs d'établissements, concernés par la régularisation de leur situation administrative conformément aux dispositions de la loi 13.00.

Par ailleurs, l'année 2004 a connu le lancement d'un programme financé dans le cadre de MEDA 2 au profit de 60 établissements. Il s'articule autour de la restructuration des programmes de formation selon l'Approche par compétences (APC) et le perfectionnement des directeurs et des formateurs, notamment dans les secteurs du Tourisme, de l'Habillement et des TIC.

Le développement de la formation à distance

- **développement de la formation à distance via Internet et satellite dans le cadre du projet Med Net'U:** Le SEFP a été associé à la réalisation du projet Med Net'U qui s'inscrit dans le cadre du programme EUMEDIS, financé par la commission européenne.

Les mesures d'encouragement

Les mesures d'encouragement instituées en faveur du secteur sont de deux ordres :

- Des mesures d'ordre pédagogique consistant notamment à assurer la formation des directeurs & des formateurs des EFPP, l'audit & diagnostic des structures administratives et pédagogiques des EFPP et à l'appui à la restructuration des programmes de formation et à la reconnaissance des diplômes ;
- Des mesures d'ordre fiscales, adoptées dans le cadre des lois de finances 97/98, 1999 et 2001, et portent notamment sur ce qui suit :
 - Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les intérêts des prêts accordés par les sociétés de financement aux étudiants de l'enseignement privé ou de la formation professionnelle et destinés à financer leurs études ;
 - Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée avec bénéfice du droit à déduction sur les matériels éducatifs, scientifiques ou culturels importés en franchise des droits et taxes applicables à l'importation conformément aux accords de l'UNESCO auxquels le Maroc a adhéré en vertu des dahirs n° 1- 60-201 et 1-60-202 du 14 jourmada I 1383 (3 octobre 1963) ;
 - Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation sur les matériels éducatifs, scientifiques ou culturels importés dans le cadre des accords de

l'UNESCO auxquels le Maroc a adhéré en vertu des dahirs n° 1-60-201 et 1-60-202 du 14 jourmada I 1383 (3 octobre 1963) ;

- Abattement de 50% de l'IGR et de l'IS des cinq premiers exercices pour les EFPP dont l'exploitation débute à partir de janvier 1998 ;
- Exonération de la TVA sur :
 - Les intérêts des prêts accordés par les établissements bancaires aux stagiaires de la formation professionnelle privée et destinés à financer leurs formations ;
 - Les prestations de services afférentes à la restauration, au transport et aux loisirs scolaires fournies par les établissements de formation professionnelle privée au profit de leurs stagiaires ;
 - Les biens d'équipement destinés à la formation professionnelle privée à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés de formation professionnelle, directement ou par l'intermédiaire des sociétés de crédit-bail, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet.

c- Plan d'action 2006 /2008 et Perspectives 2010 :

Le plan d'action, à l'horizon 2006/2007, vise la mise à niveau et l'encouragement du secteur de la formation professionnelle privée pour le faire participer activement à l'effort de développement de notre appareil de formation en lui réunissant les conditions favorables à son expansion et à son accroissement.

Les principales actions prévues pour atteindre les objectifs tracés par les pouvoirs publics sont les suivantes :

- La promotion de l'offre privée de formation, particulièrement dans les secteurs prioritaires identifiés ;
- La poursuite de la qualification des filières et l'accréditation des EFPP pour atteindre, à l'horizon 2007, un effectif de 55% des stagiaires qui suivent leur formation dans des filières qualifiées et 40% des stagiaires dans les EFPP accrédités et la mise en place d'un système d'édition et de gestion des diplômes délivrés par les établissements accrédités ;
- La mise à niveau des ressources formatives du secteur (120 formateurs et 40 directeurs en 2006/2007 et 160 en 2007/2008 et 60 directeurs en 2007/2008 ;
- L'élaboration des programmes de formation selon l'approche par compétences et leur implantation dans les secteurs retenus dans le cadre du MEDA II ;
- Le développement de la formation à distance.

Par ailleurs, il est prévu de poursuivre l'effort de mise à niveau et de promotion du secteur de la Formation Professionnelle Privée pour accueillir 80.000 stagiaires en 2010/2011 contre 66.870 en 2005/2006.



Evaluation de l'impact des réformes depuis 2000

Suite aux recommandations des commissions nationales sectorielles de la formation professionnelle privée, le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle a entrepris la réalisation d'une évaluation de l'impact des réformes entreprises depuis la promulgation de la loi 13.00 en 2000 en mettant à contribution tous les partenaires du secteur.

Cette opération vise un triple objectif :

- a- évaluer l'impact des actions de mise à niveau du secteur sur les établissements de formation professionnelle privée ;
- b- identifier les difficultés et les contraintes qui entravent le développement du secteur ;
- c- proposer des améliorations du dispositif de réformes.

A cet effet, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès d'un échantillon de 400 EFPP. Les résultats de cette enquête ont servi de base pour l'animation de huit séminaires régionaux organisés en 2005.

A l'issue de ces séminaires régionaux, une journée nationale a été tenue en mars 2006 pour la présentation des résultats de l'étude d'évaluation.

Cette évaluation de l'impact a montré, que dans les EFPP accrédités, une évolution positive très nette concernant les ressources humaines (rajeunissement des directeurs et augmentation de leur niveau de qualification, renforcement des équipes pédagogiques et amélioration de la qualité des équipements et des structures).

Aussi, l'on constate depuis les trois dernières années, qu'un rapprochement plus important a été réalisé par les EFPP vers le monde professionnel dans la plupart des régions disposant d'un tissu industriel et d'une activité économique dynamique.

En résumé, l'analyse de l'ensemble des remarques présentées au cours des débats lors des 8 séminaires régionaux et de la journée nationale qui ont eu lieu, on peut dégager 3 niveaux de préoccupations :

- le plan administratif et réglementaire ;
- le plan pédagogique et organisationnel ;
- le plan financier et fiscal.

Au niveau administratif et réglementaire : Les aspects administratifs et réglementaires constituent une des préoccupations majeures. Afin d'être en cohérence avec l'évolution et le développement de la FPP, les EFPP proposent de revoir et améliorer les dispositions réglementaires régissant le secteur privé :

- Le dispositif d'autorisation et d'ouverture de nouveaux établissements et de nouvelles filières ;
- La procédure d'examen et de validation des études de faisabilité ;
- La procédure de conventionnement pour l'organisation des examens (en intégrant les EFPP accrédités en tant que centres d'examens) ;

- la procédure de qualification de nouvelles filières par les EFPP accrédités ;
- L'instauration d'un code de déontologie entre les EFPP.

Au niveau pédagogique et organisation : La normalisation des filières et l'application de l'APC sont perçues positivement et l'accompagnement par le ministère de tutelle tel que cela a été initié dans le secteur public.

Au niveau financier et fiscal : Le niveau financier et fiscal est assez sensible. Il est ressenti chez les directeurs d'EFPP une inquiétude sur la baisse des effectifs des stagiaires dans certaines régions. Ceci est expliqué, entre autres, par la concurrence des centres de formation de l'OFPPT en augmentation excessive des effectifs, et la baisse démesurée des prix de formation par certains EFPP.

Par ailleurs, le problème de la solvabilité de la demande au regard des coûts d'investissement humains, équipements et matériels pédagogiques, constitue un frein au développement du secteur et l'implantation progressive de la démarche qualité. Des allègements fiscaux, et plus d'encouragements financiers de la part des pouvoirs publics sont fortement suggérés par le secteur.

*P*roblématique et axes de réflexion

Les questions que soulève l'évolution du secteur de la formation professionnelle privée peuvent être formulées comme suit :

« Quelles solutions pour mieux intégrer le secteur privé dans le système global de la FP, lui permettre de jouer pleinement son rôle et mieux le positionner dans le milieu économique, en capitalisant sur les actions d'accompagnement et de mise à niveau déjà réalisées ? »

Ces questions problématiques renvoient aux trois axes suivants :

- Ré-ingénierie du dispositif de la FP privée ;
- Mise à niveau du cadre institutionnel ;
- Encouragement du secteur.

Ré-ingénierie du dispositif de la FP privée :

Des efforts ont été entrepris par le SEFP depuis le lancement de l'opération de qualification des filières dans le sens d'offrir au public des filières de formation, obéissant à un minimum de principes de qualité basés sur :

- une ingénierie de formation de qualité : les filières ont été rénovées au fur et à mesure selon une logique de concordance avec le monde professionnel et les métiers visés dans leur réalité (Approche Par Compétence APC) ;
- des programmes conçus selon des processus pédagogiques basés sur le développement de capacité et de savoir-faire professionnels ;



- un environnement de formation basé sur des espaces pédagogiques appropriés et des équipements adaptés aux exigences de formation ;
- des ressources humaines disposant de niveaux de formation et de compétences techniques conformes au profil des cursus de formation dispensés ;
- un minimum de rapprochement avec le monde professionnel avec l'obligation de stages en entreprise au delà de 240 heures.

Les nouveaux programmes rénovés exigent de plus en plus une « maintenance » des compétences des équipes pédagogiques d'une part et des locaux et équipements d'autre part. En effet, les compétences dont disposent les EFPP ne leur permettent pas l'élaboration des programmes de formation répondant aux nouvelles normes et exigences en matière d'ingénierie de formation. On peut s'interroger alors sur la pertinence d'une telle possibilité quant on sait qu'une offre de formation doit refléter en priorité la réalité du monde professionnel et garantir une conformité aux normes de l'Etat.

On peut ainsi considérer qu'un soutien de l'Etat consiste à garantir cette stabilité de l'activité pédagogique; c'est en continuant à promouvoir des programmes de formation élaborés selon des normes d'ingénierie reconnues, qu'on peut participer à maintenir une cohérence des activités pédagogiques dans tous les secteurs.

Ainsi et afin de continuer à ancrer ces efforts entrepris par le SEFP pour d'une part, rationaliser l'offre et harmoniser les contenus et les objectifs de formation pour les secteurs public/privé et assurer une meilleure visibilité pour les utilisateurs ; et d'autre part, améliorer la qualité des prestations du secteur (encadrement, équipement, organisation et gestion ...) et l'intégrer dans son environnement professionnel, les axes de réflexion suivants sont proposés :

- Renforcer l'appui à l'implantation des programmes APC au sein des EFPP ;
- Revoir et adapter le catalogue des normes en vigueur aux nouvelles architectures de la nomenclature des filières et aux exigences de l'APC.

Mise à niveau du cadre institutionnel

La promulgation de la loi 13.00 a eu un effet non seulement de restructuration mais aussi d'identification d'un dispositif qui s'est professionnalisé progressivement et qui a acquis une crédibilité aux yeux des bénéficiaires, des institutionnels et des partenaires du monde professionnel.

Les effets de la politique du ministère de tutelle, avec l'adhésion des associations professionnelles, ont indéniablement transformé l'approche des établissements de formation professionnelle privée quant à leur mission de prestataire de service public.

Afin de continuer à promouvoir une offre de formation privée de qualité répondant aussi bien à la demande sociale et économique de formation qu'aux évolutions pédagogiques et technologiques, il s'avère nécessaire de procéder à une mise à niveau du cadre institutionnel devant permettre d'adapter les textes en vigueur aux exigences de l'APC et d'assurer une meilleure gouvernance du système et un partenariat public / privé. Il s'agit notamment pour cet axe de réflexion de :

- revoir les missions et le fonctionnement des commissions nationales et régionales de la F.P Privée pour en faire de véritables instances de régulation et d'adaptation de l'offre à la demande en formation professionnelle ;
- assouplir les procédures de qualification, d'accréditation et d'organisation des examens ;
- réviser la procédure des autorisations ;
- mettre en place un système sécurisé de gestion informatique des diplômes ;
- adapter le dispositif mis en place pour développer la formation à distance.

Encouragement du secteur

L'évolution du secteur de la formation professionnelle privée, s'articule autant sur des aspects d'une culture professionnelle que sur des aspects de modernisation et d'adaptation des politiques de formation.

Cependant, une majorité d'établissements ne peut faire face à cette nouvelle exigence de qualité que si la capacité financière constitue une assise à une ingénierie des dispositifs de formation répondant aux normes que le SEFP ne cesse de faire évoluer conformément à l'évolution des réalités socio-économiques.

Depuis l'instauration des procédures de contrôle de conformité d'une part et de qualification d'autre part, il s'est avéré que le secteur privé dispose d'un potentiel pour faire face aux enjeux d'une offre de formation pertinente et efficiente au regard des exigences qui ne cessent d'évoluer. Il souffre néanmoins d'une fragilité structurelle, financière et humaine.

Dans ce cadre, et dans le souci de :

- Solvabiliser la demande en formation et promouvoir les établissements méritants ;
- Satisfaire les besoins de certains secteurs d'activité (TIC, tourisme, paramédical), ouvrir la formation professionnelle sur le système L.M.D et instituer les passerelles avec l'Enseignement Supérieur, des axes de réflexion sont proposées dont notamment :
 - Instituer un système d'aide de l'Etat sous forme de contribution à la prise en charge des frais de formation au profit des stagiaires méritants, et n'ayant pas les moyens, inscrits dans des établissements accrédités ;
 - Permettre aux EFPP accrédités de dispenser des formations de type « licence professionnelle ».

Liste des membres de la commission secteur de la Formation Professionnelle Privée

Prénom et Nom	Organisme	Qualité
M. Abderrahmane Riad (Président)	APEBI	<i>Président de la Commission des Ressources Humaines</i>
M. Driss El Yacoubi (Rapporteur)	SEFP	<i>Directeur de la Coordination Pédagogique et du Secteur Privé</i>
M. Jammal Eddine El Aloua (Rapporteur)	SEFP	<i>Chef de la Division de la Formation Professionnelle Privée</i>
M. Ahmed Berrezzal	CGEM	<i>Vice Président- URC Rabat</i>
M. Driss El Aidi	CEA (Confédération des Ecoles Accréditées)	<i>Président</i>
M. Hassan Debbarh	CEA	<i>Membre</i>
M. Abdesslam Benahra	AMEP	<i>Secrétaire Général</i>
M. Frédéric TATON	Groupe Pigier	<i>Directeur Général</i>
M. Ahmed El Faziki	APEP	<i>Secrétaire Général</i>
M Azzeddine Benmakhlouf	APECT	<i>Secrétaire Général</i>
M. Abdelhafid Debbarh	D.Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique	<i>Directeur de la Formation des Cadres</i>
M. Ahmed Agyo	M.Santé	<i>Chef de la Division de la Formation</i>
M. Mohammed Mohatta	D.Tourisme	
Mme Amina El Alam	SEFP	<i>Chef du Service des Programmes du Secteur Tertiaire</i>
Mme Souad OUAHBI	SEFP	<i>Chef du Service des Autorisations et de la Promotion du secteur</i>